

18 mai 2018 -16:40

Appartient à Conseil des ministres du 18 mai 2018

Assentiment au protocole modifiant la Convention Benelux en matière de chasse et de protection des oiseaux

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet portant assentiment au protocole modifiant la Convention Benelux en matière de chasse et de protection des oiseaux.

Le protocole, fait à Bruxelles le 17 février 2016, apporte des modifications tant au régime de la chasse qu'au régime de protection des oiseaux de la Convention Benelux. Le volet de la convention relatif aux oiseaux est modifié à différents amendements d'ordre strictement textuel qui ne modifient pas le contenu des mesures de protection.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>